

● CECI DIT

par **Didier
MALEMPRÉ**

#jedéposeplainte

Les récents développements sur les réseaux sociaux via le hashtag *#balancetonporc* me font peur. On se trouve soudainement en face d'une forme de délation, même si on sait pertinemment bien que bon nombre de femmes ont connu, à un moment donné de leur existence, ces moments inadmissibles durant lesquels un « gros porc » a franchi les limites de la légalité. Dans ces derniers cas, il s'est alors agi d'accuser et non plus de laisser entendre, ou de subodorer, ou de suggérer, qu'un tel a franchi les limites de l'acceptable. Or, accuser, dans notre bel État de droit, c'est déposer plainte et aller en justice si les faits que vous reprochez à ces porcs méritent, selon vous, une sanction que seul un tribunal prononcera ou non. Et donc, entre ce hashtag, qui risque précisément de hacher menu n'importe quel homme, même s'il n'a rien à se reprocher, et les femmes qui

ont été victimes des agissements d'un supérieur ou d'un collègue, il y a un malaise qui nous fait songer au pilori. Dans l'Ancien Régime, être mis au pilori était une exposition publique, résultat d'une peine afflictive et infamante. Plus grave que le blâme et que l'amende honorable, mais moins que le fouet, la mutilation, les galères ou le bannissement, le pilori n'était, après tout, qu'une forme ancestrale de ces hashtags qui fleurissent désormais sur les réseaux sociaux au gré de l'actualité. Après *#balancetonporc*, sans doute pourrait-on assister à la naissance de *#salescons* (là, il y aurait matière) ou *#ilmafaitundoigtdhonneur* (pour mettre l'accent sur ces *#salescons* qui roulent comme des fous sur la route et qui vous brûlent la priorité), ou, in fine, *#jedéposeplainte*, ici, pour rappeler qu'on peut s'interroger aujourd'hui sur la responsabilité juridique de ces réseaux qu'on dit sociaux.